Total membres en exercice	14
Date de la convocation :	31-01-2023
Affichage Ordre du Jour	03-02-2023
Présents :	**10**
Absents	**4**
Pouvoir	0
Votants	**10**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023
ID : 060-216001644-20230210-3_23_DONATION-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

Absents : LEGRAND Fabrice et JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : **GOIX Pierre**

Délibération n° 03/2023 : Objet : DONATION DU TERRAIN SITUÉ EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 4

- ✓ Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2242-1 et suivants, Les articles L.2142-1 et L 2122-23 ;
- ✓ Vu les dispositions de l'article 932 du code civil ;
- ✓ Considérant la nécessité d'acquérir les terrains mis en « Emplacement Réservé »
- ✓ Considérant l'accord de Madame LEMAIRE Elvire épouse CHARTIER, pour la cession gratuite au profit de la Commune de l'emplacement réservé le long des terrains à bâtir cadastrés B 674 reçu par Maître Valérie COTTET, Notaire à Noailles, le 3 février 2023 ;
- ✓ En vertu de l'article 794 du code général des impôts, la commune sera exonérée des droits d'enregistrement.

sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE LA DONATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ « ER 4 »** d'une contenance de 940 m² situé sur le terrain cadastré sous le numéro B 674 sise rue du Bois des Houx, au profit de la commune, sans charge ni condition, par Madame LEMAIRE épouse CHARTIER, propriétaire de ladite parcelle sur laquelle il y a des emplacements réservés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.
- **DECIDE DE CONFIER** à Maître Valérie COTTET, Notaire à Noailles (60430) dont l'étude est située 266 rue Annoëpel, la rédaction des actes afférents à cette donation.
- **CHARGE** monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430

Le Maire,
Ludovic GORINE

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 13/02/2023
Et publication ou notification du 13/02/2023